

La présence visible du chien sur la voie publique marque le développement de la Police Municipale.

Une convention sera établie entre le maître-chien et la Ville notamment pour formaliser les responsabilités respectives entre le propriétaire du chien et la collectivité auprès de laquelle il est mis à disposition (*entretien et soins, dressage, responsabilité civile, ...*), et les missions dévolues à cette unité cynophile.

.

LE CONSEIL A LA MAJORITÉ

APPROUVE, la convention fixant les modalités de mise à disposition du chien entre l'agent propriétaire de l'animal et la ville d'Apt.

AUTORISE, Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération et tout acte s'y rapportant.

DIT, que les crédits nécessaires à l'entretien et aux soins du chien et à la formation de l'agent sont inscrits au budget primitif 2018.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**